

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mai 2021 à 18 heures 00

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 18/05/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Gymnase de Margencel - Collège Théodore Monod
5 Route des Cinq Chemins
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMEN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est partie après la délibération 1278)
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER représentée par M. Frédéric GERDIL
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VANNER (est arrivée à la délibération 1269)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMEN : Mme Fatima BOURGEOIS (est arrivée à la délibération 1266)
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPPI, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Mélanie DESFOUGERES
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMEN : Mme Pascale MORIAUD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Patrick CONDEVAUX
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Laëtitia VANNER
SCIEZ-SUR-LEMEN : M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Fatima BOURGEOIS
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sylvie SETTI donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, M. Mustapha GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Katia BACON donne pouvoir à Mme Emily GROPPPI, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Mélanie DESFOUGERES, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Joseph DEAGE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Liste des personnes absentes excusées :

ARMOY : M. Patrick BERNARD

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Jean-Philippe LAMBERT

Liste des personnes absentes :

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Pascal GENOUD a été élu secrétaire

APPROBATION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 27 AVRIL 2021.

N° 1264

SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE (SEA) DE HAUTE-SAVOIE - Adhésion

**AFFAIRES GENERALES - Service : Administration générale
Rapporteur : Olivier JACQUIER**

VU le courrier adressé par la Société d'Economie alpestre (SEA) de la Haute-Savoie en date du 30 novembre 2020,
VU le Bureau Communautaire en date du 18 mai 2021,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétente en matière d'aménagement du territoire, d'eau potable, de biodiversité ou encore d'agriculture locale,
CONSIDERANT les missions et actions de la SEA en matière d'animation, de sensibilisation et d'aménagement,
CONSIDERANT que la SEA présente l'intérêt de pouvoir s'intégrer pleinement dans de nombreux projets et travaux de l'agglomération à l'image du plan alimentaire territorial, de la ressource en eau concernant les sources des Moises, ...
CONSIDERANT le mode de financement de la SEA.

M. le Président propose que Thonon Agglomération adhère à cette association, certaines communes de son territoire (Orcier notamment) adhérant pour l'heure en direct.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » d'adhérer à la Société d'Economie Alpestre (SEA 74),
AUTORISE M. le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
DIT que les montants correspondants au coût de 0.10 €/habitant sont inscrits au budget de l'exercice, budget Principal.

N° 1265

MARCHE 202083 LOT 1 - Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour la protection du corps excepté les pieds - Avenant n°1

**AFFAIRES GENERALES - Service : Direction des services techniques
Rapporteur : Richard BAUD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU le Code de la Commande Publique.

CONSIDERANT qu'il convient de préciser que les bons de commande seront établis sur plusieurs budgets de Thonon Agglomération et pas uniquement sur le budget Principal comme indiqué dans l'article M « Transmission des factures via le portail Chorus Pro » de l'acte d'engagement,
CONSIDERANT qu'il convient de modifier le détail des descriptifs des articles du BPU (couleurs, logos) pour l'adapter à Thonon Agglomération,
CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter des articles dans le BPU plus adaptés aux agents de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 1 du marché n°202083, Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour la protection du corps excepté les pieds qui intègre les modifications apportées au marché.

Arrivée de Mme Fatima BOURGEOIS, avec pouvoir de M. Cyril DEMOLIS

N° 1266

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) PORTANT SUR DES PRESTATIONS WAN PERMETTANT L'INTERCONNEXION DES SITES DE THONON AGGLOMERATION

AFFAIRES GENERALES - Service : Administration générale
Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU les articles L2113-2 et L2113-4 du Code de la commande publique, définissant,

- pour le premier, les modalités d'intervention des centrales d'achat,
- pour le second, que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées,

VU les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005...», pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement ».

CONSIDERANT que la fourniture de liens sous technologie Fibre, SDSL, ADSL et VDSL est nécessaire aux sites de l'agglomération,

CONSIDERANT que cette fourniture porte leur sécurisation globale et leurs interconnexions.

M. le Président présente à l'assemblée l'intérêt pour Thonon Agglomération de donner mandat à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'exécution des prestations « WAN intégrant l'interconnexion de sites ». Il précise, à cet égard, que Thonon Agglomération ne se démet pas de ses

droits et obligations mais en confie l'exercice, en son nom et pour son compte, pour les attributions précisées par convention.

Le projet de convention d'exécution et de mandat est conclu sur une durée de 4 ans et prend effet à la date d'enregistrement de la convention. Elle reprend l'ensemble des modalités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,
AUTORISE M. le Président à signer cette convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

N° 1267

COMPTE DE GESTION - Année 2020 - Budgets Principal et annexes

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

Le Comptable public a établi pour les budgets Principal et annexes 2020 de Thonon Agglomération un compte de gestion qui reprend dans ses écritures :

- les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives,
- les titres définitifs et créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Les comptes de gestion ainsi dressés par le Comptable public accompagnés du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés précisent que ce dernier a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 47

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Comptable public, visés et certifiés conformes à l'ordonnateur, pour le budgets Principal et les 11 budgets annexes de la collectivité n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N° 1268

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et L 2121-14.

CONSIDERANT la proposition de M. Christophe ARMINJON, président, d'élire M. Jean-Claude Terrier, 3^{ème} vice-président en charge de la synthèse et des perspectives budgétaires, de la commande publique et de la mutualisation, président pour le vote des comptes administratifs 2020 des budgets Principal et annexes.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ELIT M. Jean-Claude TERRIER Président de l'assemblée communautaire pour le vote des comptes administratifs 2020 des budgets Principal et annexes.

Sortie de la salle du Président.

Arrivée de Mme Laetitia VENNÉR, avec pouvoir à Mme Sandrine DETURCHE

N° 1269

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - Budget Principal

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget Principal,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour le budget Principal,
FIXE les résultats ci-après conformes aux comptes de gestion 2020 transmis par le
Trésorier payeur pour les budgets « principal » et « annexe »,

BUDGET PRINCIPAL

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 6 900 165,18		5 531 005,79	- 1 369 159,39
Fonctionnement	17 385 129,07	- 8 241 568,63	2 638 748,15	11 782 308,59
Totaux	10 484 963,89	- 8 241 568,63	8 169 753,94	10 413 149,20

N° 1270

BUDGET PRINCIPAL - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget principal.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget Principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(-) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 6 900 165,18		5 531 005,79	- 1 369 159,39
Fonctionnement	17 385 129,07	- 8 241 568,63	2 638 748,15	11 782 308,59
Totaux	10 484 963,89	- 8 241 568,63	8 169 753,94	10 413 149,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	9 143 560,44
Résultat de l'exercice (B)	2 638 748,15
Soit un excédent de fonctionnement (C)	11 782 308,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 6 900 165,18
Résultat de l'exercice (B)	5 531 005,79
Soit un déficit d'investissement (C)	- 1 369 159,39

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	1 917 361,77
Recettes engagées non mandatées en 2020	806 253,95

soit un besoin de financement d'investissement (C-D2) - 2 480 267,21

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Service	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (C)	001		- 1 369 159,39	
Autres réserves	1068	Adm général		2 480 267,21
Excédent de fonctionnement (D)	002	Adm général		9 302 041,38
				11 782 308,59

N° 1271

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - Budget Annexe Assainissement

FINANCES - Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Assainissement,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,

FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	842 625,28		137 058,34	979 683,62
Fonctionnement	18 640 637,48	- 474 886,76	1 618 185,63	19 783 936,35
Totaux	19 483 262,76	- 474 886,76	1 755 243,97	20 763 619,97

N° 1272

BUDGET ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Assainissement ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Assainissement » comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	842 625,28		137 058,34	979 683,62
Fonctionnement	18 640 637,48	- 474 886,76	1 618 185,63	19 783 936,35
Totaux	19 483 262,76	- 474 886,76	1 755 243,97	20 763 619,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	18 165 750,72
Résultat de l'exercice (B)	1 618 185,63
Soit un excédent de fonctionnement (C)	19 783 936,35

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	842 625,28
Résultat de l'exercice (B)	137 058,34
Soit un excédent d'investissement (D)	979 683,62

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	956 085,37
Recettes engagées non mandatées en 2020	134 750,00

soit un excédent d'investissement (D-D2) 158 348,25

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
excédent d'investissement (D)	001		979 683,62
Autres réserves	1068		
Excédent de fonctionnement (C)	002		19 783 936,35

RESTES A REALISER

Libellé	Article	Dépenses (HT)	Recettes
Frais d'études	2031	90 778,00	
Concessions et droits assimilés	2051	23 550,00	
Bâtiments d'exploitation	21311	1 254,00	
Services d'assainissement	21562	104 957,26	
Matériel de transport	2182	20 782,28	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	1 987,45	
Installation matériel et outillage tech.	2315	712 776,38	
Subv. Équipt Agence de l'Eau	13111		134 750,00
		956 085,37	134 750,00

N° 1273

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - Budget Annexe Eau Potable

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Eau Potable,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE EAU

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 603 717,56		- 2 090 891,52	- 2 694 609,08
Fonctionnement	2 425 102,08	603 717,56	2 826 814,10	4 648 198,62
Totaux	1 821 384,52		735 922,58	1 953 589,54

N° 1274

BUDGET EAU POTABLE - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Eau potable ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement,
AFFECTE les résultats du budget annexe « Eau potable » comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(-) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 603 717,56		- 2 090 891,52	- 2 694 609,08
Fonctionnement	2 425 102,08	603 717,56	2 826 814,10	4 648 198,62
Totaux	1 821 384,52		735 922,58	1 953 589,54

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	1 821 384,52
Résultat de l'exercice (B)	2 826 814,10
Soit un excédent de fonctionnement (C)	4 648 198,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 603 717,56
Résultat de l'exercice (B)	- 2 090 891,52
Soit un déficit d'investissement (D)	- 2 694 609,08

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	1 720 828,29
Recettes engagées non mandatées en 2020	-

soit un besoin de financement d'investissement (D-D2) - 4 415 437,37

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Service	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001		- 2 694 609,08	
Autres réserves	1068			4 415 437,37
Excédent de fonctionnement (C)	002			232 761,25

RESTES A REALISER

Libellé	Article	Dépenses (HT)	Recettes
Concessions et droits assimilés	2051	33 251,00	
Service de distribution d'eau	21561	3 762,10	
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	9 867,81	
Constructions	2313	15 351,81	
Installation matériel et outillage technique	2315	1 658 595,57	
		1 720 828,29	-

N° 1275

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Ordures Ménagères

FINANCES – Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 48
CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Ordures
Ménagères,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le
Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	2 181 757,46		- 2 258 540,98	- 76 783,52
Fonctionnement	8 239 122,54		671 794,01	8 910 916,55
Totaux	10 420 880,00	-	- 1 586 746,97	8 834 133,03

N° 1276

BUDGET ORDURES MENAGERES - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Ordures Ménagères ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	2 181 757,46		- 2 258 540,98	- 76 783,52
Fonctionnement	8 239 122,54		671 794,01	8 910 916,55
Totaux	10 420 880,00	-	- 1 586 746,97	8 834 133,03

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	8 239 122,54
Résultat de l'exercice (B)	671 794,01
Soit un excédent de fonctionnement (C)	8 910 916,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	2 181 757,46
Résultat de l'exercice (B)	- 2 258 540,98
Soit un déficit d'investissement (C)	- 76 783,52

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	845 792,76
Recettes engagées non mandatées en 2020	

Besoin de financement d'investissement (C-D2)	- 922 576,28
--	---------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D-D2)	001	- 76 783,52	
Autres réserves	1068		922 576,28
Excédent de fonctionnement (C)	002		7 988 340,27

N° 1277

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Mobilité

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Mobilité,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le
Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 1 146 641,07		2 065 287,80	918 646,73
Fonctionnement	448 888,71	- 448 888,71	1,36	1,36
Totaux	- 697 752,36	- 448 888,71	2 065 289,16	918 648,09

N° 1278

BUDGET MOBILITE - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Mobilité ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Mobilité » comme suit :

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 1 146 641,07		2 065 287,80	918 646,73
Fonctionnement	448 888,71	- 448 888,71	1,36	1,36
Totaux	- 697 752,36	- 448 888,71	2 065 289,16	918 648,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	-
Résultat de l'exercice (B)	1,36
Soit un excédent de fonctionnement (C)	1,36

SECTION D'INVESTISSEMENT - TTC

Résultat antérieur reporté (A)	- 1 146 641,07
Résultat de l'exercice (B)	2 065 287,80
Soit un excédent d'investissement (D)	918 646,73

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	547 764,01
Recettes engagées non titrées en 2020	60 676,45

soit un excédent d'investissement (D-D2)	431 559,17
---	-------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001	0	918 646,73
Excédent de fonctionnement (C)	002		1,36

RESTES A REALISER

		Dépenses	Recettes
Matériel de transport d'exploitation	2156	547 764,01	
Subv. équipt Régions	1312		60 676,45
		547 764,01	60 676,45

Départ de Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, pouvoir donné à M. Patrick BONDAZ

N° 1279

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Transport Scolaire

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Transport Scolaire,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,

FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	135 601,96		143 307,83	278 909,79
Fonctionnement	- 156 311,07		295 315,04	139 003,97
Totaux	- 20 709,11	-	438 622,87	417 913,76

N° 1280

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Transport Scolaire ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Transport Scolaire » comme suit :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	135 601,96		143 307,83	278 909,79
Fonctionnement	- 156 311,07		295 315,04	139 003,97
Totaux	- 20 709,11	-	438 622,87	417 913,76

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	- 156 311,07
Résultat de l'exercice (B)	295 315,04
Soit un excédent de fonctionnement (C)	139 003,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	135 601,96
Résultat de l'exercice (B)	143 307,83
Soit un excédent d'investissement (D)	278 909,79

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	161 818,93
Recettes engagées non mandatées en 2020	-

soit un excédent d'investissement (D-D2)	117 090,86
---	-------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001		278 909,79
Excédent de fonctionnement (C)	002		139 003,97

RESTES A REALISER

Frais d'études	2031	21 757,97	
Constructions sur sol d'autrui - Installation	21745	134 102,96	
Installations, matériel et outillage techniques	2315	5 958,00	
		161 818,93	-

N° 1281

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - Budget Annexe Funiculaire de Rives

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe
Funiculaire de Rives,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,

FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le
Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE FUNICULAIRE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 57 036,94		435 521,86	378 484,92
Fonctionnement	304 795,25	- 58 477,69	- 212 795,75	33 521,81
Totaux	247 758,31	- 58 477,69	222 726,11	412 006,73

N° 1282

BUDGET FUNICULAIRE - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Funiculaire de Rives ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Funiculaire de Rives » comme suit :

BUDGET ANNEXE FUNICULAIRE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 57 036,94		435 521,86	378 484,92
Fonctionnement	304 795,25	- 58 477,69	- 212 795,75	33 521,81
Totaux	247 758,31	- 58 477,69	222 726,11	412 006,73

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	246 317,56
Résultat de l'exercice (B)	- 212 795,75
Soit un excédent de fonctionnement (C)	33 521,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 57 036,94
Résultat de l'exercice (B)	435 521,86
Soit un excédent d'investissement (D)	378 484,92

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	-
Recettes engagées non mandatées en 2020	-

soit un excédent d'investissement (D-D2)	378 484,92
---	-------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (E)	001	0	378 484,92
Excédent de fonctionnement (C)	002		33 521,81

N° 1283

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Berges et Rivières

FINANCES – Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Berges et Rivières,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE BERGES & RIVIERES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	815 006,53		125 217,24	940 223,77
Fonctionnement	831 733,31		- 515 004,86	316 728,45
Totaux	1 646 739,84	-	- 389 787,62	1 256 952,22

N° 1284

BUDGET BERGES ET RIVIERES - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Berges et Rivières ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Berges et Rivières » comme suit :

BUDGET ANNEXE BERGES & RIVIERES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	815 006,53		125 217,24	940 223,77
Fonctionnement	831 733,31		- 515 004,86	316 728,45
Totaux	1 646 739,84	-	- 389 787,62	1 256 952,22

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	831 733,31
Résultat de l'exercice (B)	- 515 004,86
Soit un excédent de fonctionnement (C)	316 728,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	815 006,53
Résultat de l'exercice (B)	125 217,24
Soit un excédent d'investissement (D)	940 223,77

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	164 740,89
Recettes engagées non mandatées en 2020	

soit un excédent d'investissement (D-D2) **775 482,88**

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D-D2)	001		940 223,77
Excédent de fonctionnement (C)	002		316 728,45

RESTES A REALISER

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Agencement et aménagement de terrains	2312	116 120,44	
Frais d'études	2031	48 620,45	
		164 740,89	-

N° 1285

COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - Budget Annexe MAPA

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe MAPA,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le
Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE MAPA

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 59 883,71		- 11 829,27	- 71 712,98
Fonctionnement	188 555,65	- 59 883,71	130 664,16	259 336,10
Totaux	128 671,94	- 59 883,71	118 834,89	187 623,12

N° 1286

BUDGET MAPA - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget « MAPA ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « MAPA » comme suit :

BUDGET ANNEXE MAPA

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 59 883,71		- 11 829,27	- 71 712,98
Fonctionnement	188 555,65	- 59 883,71	130 664,16	259 336,10
Totaux	128 671,94	- 59 883,71	118 834,89	187 623,12

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	128 671,94
Résultat de l'exercice (B)	130 664,16
Soit un excédent de fonctionnement (C)	259 336,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 59 883,71
Résultat de l'exercice (B)	- 11 829,27
Soit un déficit d'investissement (D)	- 71 712,98

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	20 820,00
Recettes engagées non mandatées en 2020	-

soit un déficit d'investissement (D-D2)	- 92 532,98
--	--------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001	- 71 712,98	
Autres réserves	1068		92 532,98
Excédent de fonctionnement (C)	002		166 803,12

N° 1287

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Zones d'activités

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Zones d'Activités,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,

FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(-) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 6 520 967,35		1 359 894,31	- 5 161 073,04
Fonctionnement		0		-
Totaux	- 6 520 967,35	-	1 359 894,31	- 5 161 073,04

N° 1288

BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Zones d'Activités Economiques ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement,
AFFECTE les résultats du budget annexe « Zones d'Activités » comme suit :

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 6 520 967,35		1 359 894,31	- 5 161 073,04
Fonctionnement		0		-
Totaux	- 6 520 967,35	-	1 359 894,31	- 5 161 073,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	-
Résultat de l'exercice (B)	-
Soit un excédent de fonctionnement (C)	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 6 520 967,35
Résultat de l'exercice (B)	1 359 894,31
Soit un déficit d'investissement (D)	- 5 161 073,04

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

pas de RAR sur le budget Zones d'activités

soit un déficit d'investissement (D-D2)	- 5 161 073,04
---	----------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001	- 5 161 073,04	
Excédent de fonctionnement (C)	002		

RESTES A REALISER

NEANT

N° 1289

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Développement Economique

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Développement Economique,
APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,
FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 565 863,61		191 441,89	- 374 421,72
Fonctionnement	737 850,88	- 468 845,20	177 997,91	447 003,59
Totaux	171 987,27	- 468 845,20	369 439,80	72 581,87

N° 1290

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe « Développement Economique ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un déficit d'investissement,
AFFECTE les résultats du budget annexe « Développement Economique » comme suit :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	- 565 863,61		191 441,89	- 374 421,72
Fonctionnement	737 850,88	- 468 845,20	177 997,91	447 003,59
Totaux	171 987,27	- 468 845,20	369 439,80	72 581,87

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	269 005,68
Résultat de l'exercice (B)	177 997,91
Soit un excédent de fonctionnement (C)	447 003,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	- 565 863,61
Résultat de l'exercice (B)	191 441,89
Soit un déficit d'investissement (D)	- 374 421,72

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2020	32 896,37
Recettes engagées non mandatées en 2020	365 217,73

soit un besoin de financement d'investissement	- 42 100,36
---	--------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Service	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement (D)	001		- 374 421,72	
Autres réserves	1068			374 421,72
Excédent de fonctionnement (C)	002			72 581,87

RESTES A REALISER

Libellé	Article	Service	Dépenses (HT)	Recettes
Constructions	2313		4 432,37	
Etudes	2031		10 000,00	
Autres immo corporelles	2188		8 650,00	
Installations générales	2135		9 814,00	
Subv d'équipement transférable	1312			189 421,43
Subv invest.GFP de rattachement	13151			175 796,30
			32 896,37	365 217,73

N° 1291

COMPTE ADMINISTRATIF – Année 2020 – Budget Annexe Location de Locaux Aménagés

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,
VU les délibérations des votes des budgets 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
VU la délibération du 25 mai 2021 approuvant les comptes de gestion 2020,
VU la délibération du 25 mai 2021 relative à l'élection d'un président pour procéder au vote des comptes administratifs 2020.

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe Location de Locaux Aménagés,

APPROUVE le compte administratif 2020 pour ce budget,

FIXE les résultats ci-après conformes au compte de gestion 2020 transmis par le Trésorier payeur pour ce budget,

BUDGET ANNEXE LOCATIONS LOCAUX AMENAGES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	2 958,76		10 540,00	13 498,76
Fonctionnement	78 332,39		5 907,82	84 240,21
Totaux	81 291,15	-	16 447,82	97 738,97

N° 1192

BUDGET LOCATION DE LOCAUX AMENAGES « LLA » - Affectation des résultats de l'exercice 2020

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU les articles L 5211-1, L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote des comptes administratifs 2020.

Statuant sur l'Affectation des résultats de l'exercice 2020, sur la base des résultats apparaissant au compte administratif du budget annexe Location de Locaux Aménagés dit « LLA ».

M. Christophe ARMINJON, président, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 48

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

CONSTATE que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un excédent d'investissement,

AFFECTE les résultats du budget annexe « Location de Locaux Aménagés » comme suit :

BUDGET ANNEXE LOCATIONS LOCAUX AMENAGES

Section	Résultat de clôture 2019 (A)	part affectée à l'investissement (AA)	(+) résultats 2020 (B)	(=) résultat de clôture 2020 (C)
Investissement	2 958,76		10 540,00	13 498,76
Fonctionnement	78 332,39		5 907,82	84 240,21
Totaux	81 291,15	-	16 447,82	97 738,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté (A)+(AA)	78 332,39
Résultat de l'exercice (B)	5 907,82
Soit un excédent de fonctionnement (C)	84 240,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté (A)	2 958,76
Résultat de l'exercice (B)	10 540,00
Soit un excédent d'investissement (D)	13 498,76

REPRISE DES RESTES A REALISER (D2)

Dépenses engagées non mandatées en 2019	-
Recettes engagées non mandatées en 2019	-

soit un excédent d'investissement (D-D2)	13 498,76
---	------------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement (D)	001		13 498,76
Excédent de fonctionnement (C)	002		84 240,21

RESTES A REALISER - NEANT

Retour du Président.

N° 1293

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Principal

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001124 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

M. le Président propose un projet de budget supplémentaire « budget principal » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

9 783 953 .38 Euros en fonctionnement et
6 662 781.16 Euros en investissement.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE le projet de budget supplémentaire « budget principal » pour l'année 2021 équilibré en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
014 - Atténuations de produits	- 124 365,00 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	248 800,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	4 942 610,32 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	880 272,95 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	3 412 922,11 €	- €
011 - Charges à caractère général	423 713,00 €	- €
022 - Dépenses imprévues		- €
67 - Charges exceptionnelles		- €
	9 783 953,38 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
73 - Impôts et taxes		- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9 302 041,38 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	156 000,00 €	- €
74 - Dotations et participations	324 912,00 €	- €
	9 783 953,38 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	194 200,00 €	122 460,38 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 369 159,39 €	- €
23 - Immobilisations en cours	826 760,00 €	1 382 755,52 €
21 - Immobilisations corporelles	2 404 300,00 €	62 145,87 €
27- Autres immobilisations financières		
204 - Subventions d'équipement versées	- 50 000,00 €	350 000,00 €
	4 745 419,39 €	1 917 361,77 €
		6 662 781,16 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
13 - Subventions d'investissement	33 000,00 €	806 253,95 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 480 268,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	880 272,95 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 2 479 624,06 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 942 610,32 €	- €
	5 856 527,21 €	806 253,95 €
		6 662 781,16 €

N° 1294

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Annexe Assainissement

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001125 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Assainissement » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

19 783 936 .35 Euros en fonctionnement et
18 092 409.72 Euros en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
011 - Charges à caractère général	297 097,00 €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	19 483 639,35 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 700,00 €	- €
TOTAL	19 783 936,35 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
002 - Résultat d'exploitation reporté	19 783 936,35 €	- €
TOTAL	19 783 936,35 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	114 328,00 €
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00 €	128 980,99 €
23 - Immobilisations en cours	17 046 324,35 €	712 776,38 €
TOTAL	17 136 324,35 €	956 085,37 €
		18 092 409,72 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	979 683,62 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	19 483 639,35 €	- €
13 - Subventions d'investissement	456 723,94 €	134 750,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 2 962 387,19 €	
TOTAL	17 957 659,72 €	134 750,00 €
		18 092 409,72 €

N° 1295

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Annexe Eau Potable

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001126 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Eau Potable » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**2 922 164, 89 Euros en fonctionnement et
5 136 437, 37 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
011 - Charges à caractère général	107 250,00 €	- €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	13 664,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00 €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- 578 749,11 €	
042 - Opérations ordre transfert entre sections	3 350 000,00 €	- €
TOTAL	2 922 164,89 €	- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
002 - Résultat d'exploitation reporté	232 761,25 €	- €
042 - Opérations ordre transfert entre sections	550 000,00 €	
70 - Vente produits fabriqués, prestations	2 135 500,00 €	
77 - Produits exceptionnels	3 903,64 €	
TOTAL	2 922 164,89 €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 694 609,08 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles		33 251,00 €
21 - Immobilisations corporelles		13 629,91 €
23 - Immobilisations en cours	171 000,00 €	1 673 947,38 €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	550 000,00 €	
TOTAL	3 415 609,08 €	1 720 828,29 €
		5 136 437,37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 415 437,37 €	- €
13 - Subventions d'investissement	238 755,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 2 289 005,89 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	- 578 749,11 €	- €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	3 350 000,00 €	- €
TOTAL	5 136 437,37 €	- €

N° 1296

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe Ordures Ménagères

FINANCES – Service : Finances

Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001127 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Ordures Ménagères » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**8 594 340.27 Euros en fonctionnement et
2 593 984.28 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS 2021
65 - Autres charges de gestion courante	936 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €
011 - Charges à caractère général	2 080 620,27 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	51 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	500 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	4 976 720,00 €
TOTAL	8 594 340,27 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 988 340,27 €
77- Produits exceptionnels	606 000,00 €
TOTAL	8 594 340,27 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS 2021	Mt Report CP
001- solde d'exécution de la section investissement reporté	76 783,52 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	968 408,00 €	306 486,57 €
23 - Immobilisations en cours	700 000,00 €	539 306,19 €
	1 748 191,52 €	845 792,76 €
TOTAL		2 593 984,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS 2021	Mt Report CP
10 - Dotations, fonds divers et réserves	922 576,28 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 3 305 312,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	4 976 720,00 €	- €
	2 593 984,28 €	- €
TOTAL		2 593 984,28 €

N° 1297

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe Mobilité

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001128 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Mobilité » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**1 696 440,00 Euros en fonctionnement et
600 000,00 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	1 696 440,00 €	
TOTAL	1 696 440,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1,36 €	
74 - Subvention	19 998,64 €	
77 - Produits exceptionnels	1 676 440,00 €	
TOTAL	1 696 440,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
21 - Immobilisations corporelles	52 235,99 €	547 764,01 €
TOTAL	52 235,99 €	547 764,01 €
		600 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	918 646,73 €	
13 - Subventions d'investissement		60 676,45 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 379 323,18 €	
TOTAL	539 323,55 €	60 676,45 €
		600 000,00 €

N° 1298

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe transport scolaire

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001129 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOpte un projet de budget supplémentaire annexe « Transport Scolaire » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

1 326 410,00 Euros en fonctionnement et

1 189 908,00 Euros en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
011 - Charges à caractère général	430 369,00 €	
023- virement à la section d'investissement	896 041,00 €	
TOTAL	1 326 410,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
002 - Résultat de fonctionnement reporté	139 003,97 €	
75 - Autres produits de gestion courante	1 187 406,03 €	
TOTAL	1 326 410,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00 €	21 757,97 €
21 - Immobilisations corporelles	- 287 910,93 €	134 102,96 €
23 - Immobilisations en cours	1 300 000,00 €	5 958,00 €
TOTAL	1 028 089,07 €	161 818,93 €
		1 189 908,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Reporté
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	278 909,79 €	
021- virement de la section de fonctionnement	896 041,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 256 523,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	271 480,21 €	
TOTAL	1 189 908,00 €	
		1 189 908,00 €

N° 1299

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe Funiculaire de Rives

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001130 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Funiculaire de Rives » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

33 521,81 Euros en fonctionnement et

378 484,92 Euros en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
011 - Charges à caractère général	33 521,81 €	
	33 521,81 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
002 - Résultat d'exploitation reporté	33 521,81 €	
	33 521,81 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
21 - Immobilisations corporelles	78 484,92 €	
23 - Immobilisations en cours	300 000,00 €	
	378 484,92 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	378 484,92 €	
	378 484,92 €	

N° 1300

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Annexe Berges et Rivières

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001131 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Berges et Rivières » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**1 025 718,00 Euros en fonctionnement et
842 649,77 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
65 - Autres charges de gestion courante		- €
66 - Charges financières		- €
67 - Charges exceptionnelles		- €
011 - Charges à caractère général	273 600,00 €	- €
012 - Charges du personnel	1 800,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 318,00 €	- €
TOTAL	1 025 718,00 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
75 - Autres produits de gestion courante	153 168,95 €	- €
74 - Dotations et participations	196 800,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	316 728,45 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 020,60 €	- €
TOTAL	1 025 718,00 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
20 - Immobilisations incorporelles		48 620,45 €
21 - Immobilisations corporelles		- €
23 - Immobilisations en cours	318 888,28 €	116 120,44 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 020,60 €	- €
TOTAL	677 908,88 €	164 740,89 €
		842 649,77 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Voté BS CP	Mt Report CP
13 - Subventions d'investissement		
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 847 892,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours		- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	940 223,77 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 318,00 €	- €
TOTAL	842 649,77 €	- €

N° 1301

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe MAPA

**FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001132 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « MAPA » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

166 803.12 Euros en fonctionnement et

142 532.98 Euros en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
022 - Dépenses imprévues	16 803,12 €	
023 - Virement à la section d'investissement	150 000,00 €	
TOTAL	166 803,12 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
002 - Résultat de fonctionnement reporté	166 803,12 €	
TOTAL	166 803,12 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
20 - Immobilisations incorporelles	- €	20 820,00 €
23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 712,98 €	- €
	121 712,98 €	20 820,00 €
TOTAL	142 532,98 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	92 532,98 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 100 000,00 €	- €
TOTAL	142 532,98 €	- €

N° 1302

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget annexe Zones d'Activités Economiques

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001133 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Zones d'Activités » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

527 000,00 Euros en fonctionnement et
5 688 073,04 Euros en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Report CP
011 - Charges à caractère général	527 000,00 €	
TOTAL	527 000,00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Report CP
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	527 000,00 €	
TOTAL	527 000,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Report CP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 161 073,04 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	527 000,00 €	
TOTAL	5 688 073,04 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Mt Proposé	Mt Report CP
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 688 073,04 €	
TOTAL	5 688 073,04 €	

Détail des crédits ventilés par zones

Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Reporté	Type
011	Charges à caractère général	6015	Terrains à aménager	90	ZONE	ZAE FATTAZ	230 000,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	6015	Terrains à aménager	90	ZONE	ZAE VONGY	260 000,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	6045	Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	90	ZONE	ZAE FATTAZ	6 000,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	90	ZONE	ZAE FATTAZ	23 000,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	90	AJUR	ZAE GRANDS VIGNES	2 500,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	90	AJUR	ZAE NIOLLETS	2 500,00	0,00	Réel
011	Charges à caractère général	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	90	ZONE	ZAE NIOLLETS	3 000,00	0,00	Réel
			TOTAL				527 000,00 €		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Reporté	Type
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des en-cours de production de biens	90	ZONE	FINANCES	527 000,00	0,00	Ordre
			TOTAL				527 000,00 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Reporté	Type
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	FIN	FINANCES	5 161 073,04	0,00	Réel
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3355	Travaux	90	ZONE	FINANCES	527 000,00	0,00	Ordre
			TOTAL				5 688 073,04 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé	Reporté	Type
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts et dettes assimilées	01	FIN	FINANCES	5 688 073,04 €	0,00	Réel
			TOTAL				5 688 073,04 €		

N° 1303

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Annexe Développement Economique

FINANCES – Service : Finances Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU la délibération CC001134 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

**Le Conseil Communautaire,
POUR : 49**

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOpte un projet de budget supplémentaire annexe « Développement Economique » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**216 509,00 Euros en fonctionnement et
639 639,45 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
65 - Autres charges de gestion courante	156 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	32 009,00 €	
012 - Charges du personnel	28 500,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	
TOTAL	216 509,00 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
75 - Autres produits de gestion courante	143 927,13 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	72 581,87 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
TOTAL	216 509,00 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
20 - Immobilisation incorporelles		10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		18 464,00 €
23 - Immobilisations en cours	232 321,36 €	4 432,37 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	374 421,72 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
204 - Subventions d'équipement versées		
TOTAL	606 743,08 €	32 896,37 €
		639 639,45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
10 - Dotations, fonds divers et réserves		
1068 - Affectation du résultat	374 421,72 €	
13 - Subventions d'investissement		365 217,73 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 100 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
TOTAL	274 421,72 €	365 217,73 €
		639 639,45 €

N° 1304

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – Budget Annexe Location Locaux Aménagés

FINANCES – Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001135 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du compte administratif 2020,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : -

ABSTENTION : 3 (Jean-Baptiste BAUD, Sophie PARRA D'ANDERT et Thomas BARNET)

ADOPTE un projet de budget supplémentaire annexe « Location Locaux Aménagés » 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

**84 240,21 Euros en fonctionnement et
13 498,76 Euros en investissement.**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
011 - Charges à caractère général	84 240,21 €	- €
TOTAL	84 240,21 €	- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
75 - Autres produits de gestion courante		- €
002 - Résultat d'exploitation reporté	84 240,21 €	- €
TOTAL	84 240,21 €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
23 - Immobilisation en cours	13 498,76 €	- €
TOTAL	13 498,76 €	- €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Proposé	Reporté
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 498,76 €	- €
TOTAL	13 498,76 €	- €

Jean-Claude TERRIER synthétise l'ensemble des comptes administratifs en soulignant que les excédents se situent très majoritairement sur 2 budgets annexes (30 des 39 M€) que sont l'assainissement et les déchets. Il souligne que les résultats du budget principal se dégradent régulièrement avec une dynamique de charges bien supérieure à celle des recettes bien que certaines politiques fortes ne soient pas encore lancées. Les excédents de l'assainissement augmentent en conséquence des besoins d'organisation que nous sommes en train de résoudre, ceux des déchets commencent à être consommés avec l'avancement du déploiement des points d'apport volontaire.

La masse salariale comprenait 282 personnes physiquement présents au 31.12.2020 pour 9.427M€ et présente la progression régulière en lien avec les prises de compétences successives notamment avec l'eau potable en 2020.

L'endettement, de 38 113 M€, est de 425 € par habitant. L'évolution sensible est liée à l'intégration de la compétence eau potable qui a doublé la dette. Ceci va nous amener à restructurer globalement notre dette (118 lignes), travail qui est en cours.

Il souligne que les PPI sont là, et une mobilisation sous forme d'AP-CP va continuer à améliorer notre programmation et capacité à investir.

Il conclut sur les points de vigilance :

- Effet de ciseau qui s'accroît avec une dynamique recettes / dépenses à surveiller
- D'autant qu'il y a une moindre maîtrise de la fiscalité locale (TH / TVA) avec une dépendance de plus en plus forte de l'Etat, rompant le lien entre citoyens et élus
- Alors que nous allons devoir répondre aux ambitions de certaines politiques à financer à l'image de la politique de mobilité.

N° 1305

INSTALLATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) SIMPLE SUR LES 25 COMMUNES DE THONON AGGLOMERATION

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET STRATEGIE FONCIERE - Service : Urbanisme Rapporteur : Christophe SONGEON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-9,

VU l'article L. 210-1 et suivants du Code l'urbanisme,

VU les Plans Locaux d'Urbanisme sur le territoire de Thonon Agglomération,

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n°CC000887 du Conseil Communautaire Thonon Agglomération du 30 juillet 2020, prévoyant que le Président peut au nom de l'EPCI, exercer le DPU dans les conditions fixées par l'organe délibérant.

CONSIDERANT la nécessité d'harmoniser le fonctionnement du droit de préemption urbain et le traitement des déclarations d'intention d'aliéner,

CONSIDERANT en outre l'opportunité de déléguer le cas échéant le droit de préemption urbain aux personnes publiques et privées mentionnées à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTITUE le droit de préemption urbain simple sur les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation future (AU), des Plans Locaux d'Urbanisme des 25 communes membres de Thonon Agglomération,

DELEGUE l'exercice de ce droit de préemption urbain à M. le Président de Thonon Agglomération, sur le fondement de l'article L. 5211-9 du CGCT, et pour toute la durée du mandat,

AUTORISE M. le Président à déléguer le droit de préemption urbain aux personnes publiques et privées mentionnées à l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, et pour les communes, au vu d'une note d'intention dûment motivée, à même d'établir la compétence communale du projet poursuivi,

- INSTAURE un délai de 5 jours ouvrés pour l'envoi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnées en mairies, à Thonon Agglomération, aux fins de faciliter l'exercice du droit de préemption urbain dans les conditions susvisées,
- PRECISE que les DIA doivent être enregistrées sur la solutions informatique retenue par Thonon Agglomération,
- PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération, et dans l'ensemble des mairies du territoire de Thonon Agglomération durant un mois,
- PRECISE qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département, conformément à l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme,
- PRECISE qu'une copie de cette délibération sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme,
- PRECISE que le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé aux dossiers des PLU et PLUi du territoire de Thonon Agglomération,
- PRECISE qu'en application de l'article L. 213-13 du Code de l'urbanisme, un registre dans lesquels seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption urbain et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable à l'antenne de Ballaison de Thonon Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de Thonon Agglomération, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des formalités de publicité susvisées.

N° 1306

CONTRAT DE VILLE – Versements des subventions -Appel à projets 2021

COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE – Service : Politique de la Ville Rapporteur : Gérard BASTIAN

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1er janvier 2017,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature du Contrat de Ville par l'ensemble des partenaires le 7 octobre 2015,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le projet d'avenant au Contrat de Ville pour le quartier prioritaire de Collonges-Sainte Hélène,
VU la signature de l'avenant par l'ensemble des partenaires le 4 février 2020.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projet dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis dans le contrat de ville et dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques,
CONSIDERANT que le comité de pilotage, lors de sa réunion du 5 mai 2021, a validé les financements pour les projets suivants :

1. Cohésion Sociale

- Le projet culturel « **Les jardins de la parole** », porté par l'association « la Compagnie des Gens d'Ici » : l'objectif est d'associer la population du territoire et notamment les personnes isolées socialement et culturellement à une création théâtrale prévue en 2021 « La faute à qui Voltaire » par le biais d'ateliers de création et de pratique artistique.
Subvention proposée : **6 000 €**.
- Le projet « **Totem** » proposé par Haute Savoie Habitat en partenariat avec le Foyer Culturel de Sciez : l'objectif est de créer du lien social entre les habitants du quartier des Grands Crêts situé à Sciez-sur-Léman, de favoriser les échanges, notamment intergénérationnels dans un lieu central du quartier autour d'un Totem qui permettra aux habitants d'échanger des services et de se retrouver.
Subvention proposée : **3 700 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci-dessus.

N° 1307

DEMANDE DE GRATUITE DU FUNICULAIRE POUR LES EVENEMENTS 2021

MOBILITE – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS – Service : Direction du développement territorial
Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le marché de l'exploitation et de la gestion du funiculaire,
VU l'arrêté en date du 27 juin 2017 créant la régie de recettes pour le funiculaire de Rives.

CONSIDERANT l'intérêt touristique des manifestations suivantes :

- La fête de la musique – lundi 21 juin
- Fondus du Macadam – mercredi 4 au samedi 7 août
- Le feu d'artifice – lundi 16 août
- La Foire de Crête – jeudi 2 septembre
- Les journées européennes du patrimoine – samedi 18 et dimanche 19 septembre

CONSIDERANT le rôle central du funiculaire en tant que liaison de transport collectif entre le port et l'espace piéton de Thonon-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la gratuité du funiculaire durant les journées suivantes :

- La fête de la musique – lundi 21 juin
- Fondus du Macadam – mercredi 4 au samedi 7 août
- Le feu d'artifice – lundi 16 août
- La Foire de Crête – jeudi 2 septembre
- Les journées européennes du patrimoine – samedi 18 et dimanche 19 septembre

AUTORISE M. le Président à notifier cette décision à l'exploitant et au receveur.

N° 1308

COMMANDE PUBLIQUE – MAPA-2020-34 – Travaux d'eau potable et d'assainissement – Avenue du Clos Rouge et Avenue de la Fontaine Couverte sur la Commune de Thonon-les-Bains – Avenant 2

**GRAND CYCLE DE L'EAU – Service : Direction des services techniques
Rapporteur : Serge BEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
VU le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire n°CC001148 du 26 janvier 2021 relative à l'attribution du marché de travaux,
CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire n°CC001193 du 6 avril 2021 relative au transfert de la Société Colas RAA pour Colas France,
CONSIDERANT la nécessité de changer le budget Principal pour le budget Assainissement indiqué dans l'article 1 de l'acte d'engagement afin d'assurer la bonne exécution du marché signé avec la Société Colas.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n° 2 du marché MAPA-2020-34 : Travaux d'eau potable et d'assainissement – Avenue du Clos Rouge et Avenue de la Fontaine Couverte sur la Commune de Thonon-les-Bains - Avenant 2 qui intègre la modification budgétaire.

N° 1309

CONVENTION DE TRAVAUX ET D'ACCES AUX PARCELLES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DE LA BASSE DRANSE

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Protection et gestion du milieu naturel
Rapporteur : Serge BEL**

VU la fiche action « B1-5 I : Pont de la Douceur au pont de Vongy » et « B1-5J : Pont de Vongy au lac » du contrat de rivières des Dranses et Est lémanique (2017-2022),
VU le projet de travaux sur la Basse Dranse touchant à la commune de Thonon les Bains,
VU le projet de convention type à intervenir entre le SIAC, Thonon Agglomération et les propriétaires afin d'autoriser les travaux et l'accès, ci-annexé.

CONSIDERANT qu'il convient de restaurer le cours de la basse Dranse, dans le but d'améliorer son fonctionnement sédimentaire et réduire les risques d'érosion, d'inondation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes des conventions à intervenir entre le SIAC, Thonon Agglomération et les propriétaires riverains afin d'autoriser les travaux et l'accès aux parcelles,
AUTORISE M. le Président à signer les conventions adaptées à chaque secteur concerné par les propriétés privées sur la base de la convention type jointe ci-annexée.

N° 1310

CONVENTION DE TRAVAUX POUR LE REENGRAISSEMENT DU COURS DU PESET

GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Protection et gestion du milieu naturel

Rapporteur : Serge BEL

VU la fiche action « RISQ5-H-1 Ru. Peset » du contrat de territoire milieux aquatiques et terrestres du sud-ouest lémanique,

VU le projet de réengraissement du cours d'eau du Peset sur la commune de Loisin du 12/01/2021 (rapport Dynamique Hydro),

VU les projets de conventions à intervenir entre Thonon Agglomération et les propriétaires d'une part et Thonon Agglomération et l'exploitant d'autre part, afin d'autoriser les travaux et instituer une servitude de passage, ci-annexés.

CONSIDERANT qu'il convient de réengraisser le cours du Peset au droit de la propriété du riverain la plus touchée par l'évolution du cours d'eau.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes des conventions à intervenir entre Thonon Agglomération et les propriétaires riverains et entre Thonon Agglomération et l'exploitant, afin d'autoriser les travaux et instituer une servitude de passage,

AUTORISE M. le Président à signer les conventions ci-annexées.

N° 1311

ZAEi DES BRACOTS - Vente des parcelles cadastrées section H n°679, 677, 675 et 673p à Monsieur Salvatore NOLA

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme

Rapporteur : Claude MANILLIER

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU l'acte de vente signé entre la Commune de Bons-en-Chablais et la Communauté de Communes du Bas Chablais le 09 décembre 2016,

VU l'avis de France Domaines en date du 31 décembre 2020 estimant la valeur vénale du terrain cédé à onze mille sept cent cinquante euros hors taxe (11 750 €).

Thonon Agglomération est propriétaire des parcelles cadastrées section H n°679, 677, 675 et 673p, formant une bande de terrain d'une surface d'environ 361 m², sises sur la zone d'activités économiques intercommunale des Bracots à Bons-en-Chablais. Du fait de leur configuration, ces parcelles, situées en zone UX1 du PLUi du Bas-Chablais, sont non constructibles et constituent des délaissés.

Afin d'accroître le tènement de son opération et ainsi ses droits à construire, Monsieur Salvatore NOLA souhaite acquérir les parcelles susvisées, jouxtant sa propriété cadastrée section H n°674, 682, 676, 678 et 682, d'une surface de 3 591 m², au prix de onze mille sept cent cinquante euros hors taxe

(11 750 €), conformément à l'avis des Domaines. Son projet consiste en la réalisation d'un bâtiment artisanal d'environ 3 000 m², sur 3 niveaux, composé d'un entrepôt et de cellules destinées à la location.

Il est rappelé qu'au regard des dispositions de la loi NOTRe, Thonon Agglomération est seule compétente sur les zones d'activités économiques intercommunales notamment pour la commercialisation du foncier.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'acquisition aux conditions suivantes :

Références cadastrales	Superficie totale	Prix HT	TVA *	Prix TTC
H n°679, 677, 675 et 673p	361 m ²	11 750 €	2 350 €	14 100 €

* : la vente entre dans le champ de la TVA sur prix total.

Il est précisé que la vente des parcelles susvisées est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et, le cas échéant, de l'obtention du financement par prêt bancaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE la cession des parcelles cadastrées section H n°679, 677, 675 et 673p d'une surface d'environ 361 m², sises sur la zone d'activités économiques intercommunales des Bracots, au profit de Monsieur Salvatore NOLA, ou toute personne physique ou morale de substitution, au prix de onze mille sept cent cinquante euros hors taxe (11 750 €).

PRECISE que

- cette cession entre dans le champ de la TVA sur prix total,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 1312

ZAEi PLANBOIS PARC – PERRIGNIER - Mise à bail à construction d'un lot à bâtir à l'EURL TANRIVERDI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme

Rapporteur : Claude MANILLIER

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU l'avis de France Domaines en date du 29 avril 2021 estimant la valeur du loyer canon du lot mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²) soit trois cent dix-neuf mille neuf cent euros hors taxe (319 900 €).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Ahmet TANRIVERDI, représentant de l'EURL TANRIVERDI, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface d'environ 4 570 m², identifié sous le numéro n°11 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Monsieur Ahmet TANRIVERDI souhaite s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de maçonnerie et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 453 m² de surface de plancher (entrepôt de stockage, atelier et bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur marge	Loyer canon En € TTC
B 3786p, 3778p	4 570 m ²	319 900 €	54 840 €	374 740 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec Ahmet TANRIVERDI, représentant de l'EURL TANRIVERDI, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de trois cent

dix-neuf mille neuf cents euros (319 900 €) hors taxes, sur un lot à bâtir d'une surface d'environ 4 570 m² situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,

PRECISE

que

- les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
- cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,
- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,

CHARGE

l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 1313

ZAEi PLANBOIS PARC – PERRIGNIER - Mise à bail à construction d'un lot à bâtir à la société GS CHARPENTE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme Rapporteur : Claude MANILLIER

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,

VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,

VU l'avis de France Domaines en date du 29 avril 2021 estimant la valeur du loyer canon du lot mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²) soit cent dix-neuf mille euros hors taxe (119 000 €).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;

- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société GS CHARPENTE de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface d'environ 1 700 m², identifié sous le numéro n°5 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Messieurs Grégory et Geoffrey SOBCZYNSKI, représentants la société GS CHARPENTE, souhaitent s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer leur activité charpente-zinguerie et d'y édifier un bâtiment artisanal de 550 m² de surface de plancher (ateliers et bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction au conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur marge	Loyer canon En € TTC
B 3782p, 3776p	1 700 m ²	119 000 €	20 400 €	139 400 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec la société GS CHARPENTE, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de cent dix-neuf mille euros (119 000 €) hors taxe, sur un lot à bâtir d'une surface d'environ 1 700 m² situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
- PRECISE que
- les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 1314

ZAEi PLANBOIS PARC – PERRIGNIER - Mise à bail à construction d'un lot à bâtir à Pierre QUARANTA

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU l'avis de France Domaines en date du 12 avril 2021 estimant la valeur du loyer canon du lot mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²) soit trois cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante euros hors taxe (391 650 €).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Pierre QUARANTA, représentant de la SAS ORIGAPLIS, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface d'environ 5 595 m², identifié sous le numéro n°13 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Monsieur Pierre QUARANTA souhaite s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de découpe, poinçonnage, pliage et façonnage des métaux et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 794 m² de surface de plancher (atelier et bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur marge	Loyer canon En € TTC
B 3786p, 3778p	5 595 m ²	391 650 €	67 140 €	458 790 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE	de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec Monsieur Pierre QUARANTA, représentant de la SAS ORIGAPLIS, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de trois cent quatre-vingt-onze mille six cent cinquante euros (391 650 €) hors taxes, sur un lot à bâtir d'une surface d'environ 5 595 m ² situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
PRECISE	que <ul style="list-style-type: none">• les frais de notaire seront à la charge du preneur ;• cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,• le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
CHARGE	l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
AUTORISE	Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 1315

ZAEi PLANBOIS PARC – PERRIGNIER - Mise à bail à construction d'un lot à bâtir à Mohammed ZENDAGUI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme Rapporteur : Claude MANILLIER

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU l'avis de France Domaines en date du 29 avril 2021 estimant la valeur du loyer canon du lot mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²) soit quatre-vingt-quatorze mille cinq cent euros hors taxe (94 500 €).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de Mohammed ZENDAGUI, représentant de l'entreprise CTR SOLS, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface d'environ 1 350 m², identifié sous le numéro n°6 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

Monsieur Mohammed ZENDAGUI souhaite s'implanter dans la nouvelle ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de pose de revêtement de sols, de piscine et de travaux paysagers et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 166 m² de surface de plancher (atelier et bureaux) en R+1.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction au conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur marge	Loyer canon En € TTC
B 3782p, 3776p	1 350 m ²	94 500 €	16 200 €	110 700 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec Monsieur Mohammed ZENDAGUI, représentant de l'entreprise CTR SOLS, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de quatre-vingt-quatorze mille cinq cent euros (94 500 €) hors taxe, sur un lot à bâtir d'une surface d'environ 1 350 m² situé au sein de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,

PRECISE

que

- les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
- cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur marge,

- le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE l'étude de Maitre Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

N° 1316

DEPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) - Convention d'occupation temporaire de parcelles départementales pour l'installation de 7 conteneurs semi-enterrés à Brécorens sur la commune de Perrignier

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU les termes de la convention d'occupation temporaire proposée par le Département de la Haute-Savoie, pour l'implantation d'un point d'apport volontaire sur les parcelles départementales cadastrées section OB n° 3135, 2779, 1394 et 3188 situées au lieu-dit Brécorens, sur la commune de Perrignier.

CONSIDERANT l'intérêt d'implanter un point d'apport volontaire pour le hameau de Brécorens sur la commune de Perrignier.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 51
CONTRE : -
ABSTENTION : 1 (Gil THOMAS)

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire proposée par le Département de la Haute-Savoie,
- AUTORISE M. le Président à signer cette convention et tous les actes afférents.

N° 1317

DECHETTERIES - Convention pour la récupération de consommables bureautiques et informatiques

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU Le Code de l'Environnement,
VU Les récépissés de déclaration pour les activités de transport, de négoce et de courtage par route de déchets dangereux et non dangereux, de la société CMI Environnement.

CONSIDERANT l'intérêt de collecter les consommables bureautiques et informatiques vides ou usagers dans les quatre déchetteries intercommunales,
CONSIDERANT la proposition de convention de la société CMI Environnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes de la convention à intervenir entre la société CMI Environnement et Thonon Agglomération portant la collecte gratuite des consommables bureautiques et informatiques vides ou usagers,
AUTORISE M. le Président à signer la convention et tous les actes afférents.

N° 138

DECHETTERIES - Convention pour la collecte des Petits Appareils d'Extinction (PAE)

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU Le Code de l'Environnement et ses articles R.543-229 et R543-231,
VU L'agrément d'Ecosystem par arrêté ministériel pris en application des articles L541-10 et R543-228 et suivants du code de l'environnement, en tant qu'éco-organisme pour assurer l'enlèvement et le traitement des PAE, Petits Appareils d'Extinction.

CONSIDERANT la proposition de convention d'Ecosystem,
CONSIDERANT l'intérêt de collecter et de traiter les Petits Appareils d'Extinction via Ecosystem.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes de la convention à intervenir entre l'éco-organisme Ecosystem et Thonon Agglomération portant sur la collecte gratuite des Petits Appareils d'Extinction,
AUTORISE M. le Président à signer la convention et tous les actes afférents.

N° 1319

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – Convention constitutive d'un groupement de commande TA – CCPEVA – CCHC pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un quai de transfert des emballages ménagers

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS – Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,
VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération et désignant Thonon agglomération comme coordonnateur.

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un marché de prestations intellectuelle, permettant la mutualisation des procédures de passation, la dynamisation de la concurrence voire l'obtention de meilleurs tarifs,
CONSIDERANT l'intérêt pour Thonon agglomération d'adhérer à un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un quai de transfert des emballages ménagers,
CONSIDERANT qu'une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie, prenant acte de la création du groupement de commandes et désignant Thonon agglomération comme coordonnateur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE	au groupement de commandes ayant pour objet la conclusion d'un marché pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un quai de transfert des emballages ménagers,
APPROUVE	la convention constitutive du groupement de commandes ayant pour objet la conclusion d'un marché pour une étude de faisabilité pour la réalisation d'un quai de transfert des emballages ménagers tel qu'annexée à la présente délibération, désignant Thonon agglomération coordonnateur du groupement de commandes et l'habilitant à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans la convention,
APPROUVE	la clé de répartition des coûts de l'étude par habitant, une fois le marché attribué,
AUTORISE	M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, de même que tout document nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes dans le respect de la convention,
DESIGNE	M. le Président et M. Joseph DEAGE en tant que membres de la commission pour avis pour la présente consultation,
AUTORISE	M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 1320

LA CHABLAISIENNE 2021 – Convention

**POLITIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – Service : Service Enfance
Culture
Rapporteur : Brigitte MOULIN**

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le partenariat avec l'office de tourisme intercommunal, le club des Cyclo-randonneurs de Thonon-les-Bains, le VTT Léman de Bons-en-Chablais, et la commune de Ballaison,
CONSIDERANT la volonté commune des partenaires de s'associer pour organiser la 15^{ème} Chablaisienne au départ de la commune de Ballaison, le dimanche 12 septembre 2021,
CONSIDERANT les orientations et modalités d'organisation telles que présentées et détaillées en Annexe 1 de la présente convention,
CONSIDERANT l'avis des Bureaux communautaires des 23 mars et 15 mai 2021,
CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE	de la tenue de la manifestation « La Chablaisienne » sur la commune de Ballaison, le dimanche 12 septembre 2021,
DECIDE	de confier la coordination générale de la randonnée cyclotouriste la Chablaisienne 2021, aux associations « Club des Cyclo-randonneurs » de Thonon-les-Bains et « VTT Léman » de Bons-en-Chablais,
ACCEPTTE	l'ensemble des termes de la convention multi-partenaire et de ses deux annexes relatives aux modalités d'organisation de la Chablaisienne 2021,

- ACCEPTÉ le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € en soutien à la bonne organisation de cette manifestation accessible au plus grand nombre, valorisant à la fois la mobilité douce et la richesse des paysagères et patrimoniales du territoire,
- AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N° 1321

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis du comité technique du 20/05/2021.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au regard des nouvelles organisations des services :

- *patrimoine,*
- *eau - assainissement,*
- *prévention et gestion des déchets,*
- *secrétariat de la direction des services techniques,*
- *services et usages numériques.*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- MODIFIE le tableau des effectifs de la collectivité selon annexe ci-jointe à compter du 1^{er} juin prochain,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice,
- CHARGE le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement carrefour Crêt Baron - RD 903

François DEVILLE tient à souligner l'incohérence entre la position affichée récemment par Joseph DEAGE à l'occasion de la campagne départementale actuelle concernant le carrefour du Crêt Baron et les positions prises en qualité de vice-président de l'agglomération au regard des contraintes.

Christophe SONGEON complète le propos en indiquant que ces analyses avaient été menées par les services du département notamment au regard des enjeux des dossiers en cours, dont le projet d'ISDI d'Allinges, donc le travail produit a été mené pour sécuriser au mieux la situation dans le cadre des contraintes environnementales mais également pour des raisons de son impact sur le Pamphiot ou encore les difficultés de réalisation en conséquence de la déclivité des lieux.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :

- Délibération n° CC000887 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président
- Délibération n° CC000886 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé	Décision
1220	27/04/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 401,04 € à Madame Bernadette DUFFOUR pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 401,04 € à Madame Bernadette DUFFOUR, demeurant 30 bis boulevard de la Corniche à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1221	27/04/2021	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER CHABLAIS 2014-2020 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ASL DU MONT FORCHAT ET DES VOIRONS	ENGAGE le projet de développement de l'ASLFV pour une valorisation des services écosystémiques des massifs forestiers du Mont Forchat et des Voirons pour la période du 01/05/2021 au 31/03/2023 pour un montant total de 62 475,72 euros TTC, SOLLICITE des aides de l'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2020 pour un montant de 39 978,06 euros (64% du montant total), ASSURE l'autofinancement à hauteur de 22 487,66 euros (36% du montant total), soit : - le Cofinancement Public National appelant du FEADER pour un montant de 9 994,52 euros (16% du montant total), - l'autofinancement stricto sensu pour un montant de 12 493,14 euros (20% du montant total), ADAPTE systématiquement la prise en charge de l'autofinancement dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'augmenter le montant de l'autofinancement sur ce projet,

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA-2020-35 (DEC) : Fourniture et livraison de composteurs	marché FCS	15/04/2021 (lot 1) 21/04/2021 (lots 2 et 3)	Montant estimatif :83 925 (lot 1) 17 521,28 € (lot 2) et 3 584,25 € (lot 3)	Fabrique des Gavottes (lot 1) Quadria (lots 2 et 3)
MAPA-2021-09 (FIN) : Analyse et reprofilage de la dette	marché PI	11/05/2021	Montant : 1900 € (TF) / 3000 € (TO)	FINANCE ACTIVE

Décisions

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoiry Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Etude TEOM	Devis du 09/04/2021	12/04/2021	3 680,00 €	STRATORIAL
Installation matériel audiovisuel CC du 27/04/2021	Devis n°221040004	19/04/2021	2 808,27 €	IBS Son et lumière
Permanence écrivain public	BC21PVI00050	19/04/2021	400,00 €	MA REDAC Mme ROUCH Muriel
Abonnement Club Prévention Sécurité - 1 an	BC21PVI00052	19/04/2021	250,00 €	GROUPE MONITEUR - Infopro digital
Abonnement 1 an - BIJ/PDV (Thonon)	BC21PVI00053	19/04/2021	80,00 €	LE MESSENGER
Conception graphique flyer bail à construction	Devis n°092644/00	26/03/2021	400,00 €	KALISTENE
Conception graphique affiches et flyers réunion publique RLPi	Devis n°092770/00	31/03/2021	225,00 €	KALISTENE
Impression affiches et flyers réunion publique RLPi	Devis n°0421-06135	19/04/2021	338,00 €	Imprimerie MATHY
Impression affiches sucettes Prime chauffage propre	Devis n°38873	19/04/2021	216,00 €	REPROLEMAN
Abonnement Le Messenger (antenne Ballaison)	BC21COM00036	27/04/2021	78,36 €	LE MESSENGER
Revue semaine juridique édition générale - ADJ (Thonon)	BC21PVI00051	19/04/2021	909,00 €	LEXISNEXIS
Abonnement 1 an - PIJ (av du Stade à Douvaine)	BC21PVI00054	27/04/2021	80,00 €	LE MESSENGER
Captation vidéo de la réunion publique RLPi du 20/05/21	devis n°221050003		1 500,38 €	S GROUP
Comande ruban inauguration	21ACC00024	07/05/2021	25,60 €	UGAP
Commande sacs scellés pour régies	21FGE00041	27/04/2021	89,80 €	HARRY PLAST
Commande café	Devis n°301392612	16/03/2021	138,50 €	UGAP
conception flyers prolongement bourses permis de conduire	Devis n°4907	04/05/2021	80,00 €	Long Island
Impression flyers prolongement bourses permis de conduire	Devis n°39034	05/05/2021	193,00 €	ReproLeman
Reportage photo Le Magg' 6	Devis du 14 avril 2021	05/05/2021	2 000,00 €	Yvan Tisseyre
Fond studio photo	devis n°1579557	21/04/2021	107,00 €	Prophot
Prises de vues par Drone (ressources en eau)	devis n°2021000132	20/04/2021	430,00 €	KARADRONE
Prises de vues par Drone (Zaei)	devis n°2021000126	21/04/2021	858,56 €	KARADRONE
Bon alimentaire pour les partenaires et intervenants (PDV/AJD/BIJ)	BC21PVI00062	12/05/2021	80,00 €	CARREFOUR
Intervention Espace Santé Jeunes (ESJ) - Formation professionnelle	BC21PVI00061	12/05/2021	1 600,00 €	CRJ / INFO JEUNES

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Travaux de gestion des milieux naturels - Préparation et encadrement des chantiers 2021 Grands Marais de Margencel / Marais de Champ de la Grange / Marais de Bossenot / Marais de la Prau	21-D0014-PCD	09/03/21	1190,00	ASTERS
Gestion des stations de Glaïeul des marais de la forêt de Planbois 2021	21-D0018-PCD	09/03/21	8997,50	ASTERS
Travaux de gestion des milieux naturels - Préparation et encadrement des chantiers 2021 Brécorens/Bouchet/Chez Viret / Villard	21-D0016-PCD	09/03/21	595,00	ASTERS
Travaux de gestion des milieux naturels - Préparation et encadrement des chantiers 2021 Maissaz / Marival / Chilly	21-D0017-PCD	09/03/21	1338,75	ASTERS
STEP Douvaine - commande de Polymère		18/03/21	3130,00	KEMIRA
Travaux de broyage - Allinges	DE-21-882511-00425925/161143	18/03/21	3360,00	ONF
Animation - atelier Compostage	000004	18/03/21	448,00	LA VIE DES RACINES
STEP Douvaine - Analyse des rejets au milieu naturel	2021-02rev1	18/03/21	1790,00	HYPERIT
Installation d'une barrière - Domaine de Chignens	14 174	18/03/21	212,95	AGRIDISCOUNT.FR
Analyses supplémentaires - Station Brenthonne	ThononAgglo-Suivi Brenthonne_20210318	19/03/21	800,00	ALP'EAUX CLAIRES
Achats de produits fluoresceine	1020365659	19/03/21	162,00	SOVAL
Pièces automobile - Révision et entretien - Véhicule 5200 YE 74	BL B1004779	22/03/21	74,56	LEMEN PIECES AUTO
Marquage au sol - Déchetterie Bons	2490	22/03/21	400,00	EUROPE SIGNALETIQUE
Descente d'un coffre-fort du 2eme étage au sous sol	1903137	22/03/21	1181,67	DUBOIS DEMENAGEMENTS
Signalisation de sécurité	D35934	22/03/21	1076,27	SIGNALS
Remplacement du garde corps en verre - Terrasse de la crèche du Lyaud	20210201345	22/03/21	427,80	GUY PERRACINO
Remplacement d'un moteur électrique - Volets roulants de l'EHPAD Les Erables de Veigy Foncenex	D-210032	22/03/21	180,00	ISO PORTE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Gymnase Margencel - réparation autolaveuse	401936	24/03/21	67,40	CRISTAL HYGIENE ANNECY
Fourniture de produits d'entretien - Tous sites	301410779	25/03/21	474,48	UGAP
Collecte et traitement de l'huile végétale polluée - Déchetterie Sciez	Devis du 23/03/21	25/03/21	487,50	TRIALP
Travaux sur réseau EP - avenue du Forchat à Thonon les Bains	4527	25/03/21	4998,80	EMC TP
Changement des cylindres - Portails d'accès - Déchetterie Allinges	DE00000740	26/03/21	1194,31	BELOTTI
Aménagement de l'accueil de Thénières	2020613	26/03/21	1120,49	LALLIARD
Réfection de tranchée sur fouille d'eaux pluviales - Chemin du Morillon - Thonon les Bains		29/03/21	20420,12	COLAS
Reprise regard béton - route de la Visitation - Thonon les Bains	D-00610	29/03/21	2200,00	BEL&MORAND
Remplacement canalisation gaz suite fuite - EHPAD Veigy	147	29/03/21	491,20	MONTANIA
Changement circulateur - chauffage - Gymnase de Douvaine	0000011991/19337/8774	29/03/21	1550,47	MULTI DEP
Désinfection complémentaire eau froide - Gymnase Margencel	FFR 1140-20	29/03/21	900,00	REGETHERM
Curage et nettoyage de la cuve d'huile moteur - Déchetterie Allinges	devis du 26/03/21	29/03/21	1181,50	ICART
STEP Douvaine - Changement des noix de vanne	DV144336	29/03/21	634,80	TECOFI
Travaux supplémentaires - Lot 13 : enrobés - Base nautique à Sciez	OF-201810001-0005	30/03/21	2080,00	COLAS
Déneigement et salage de la déchetterie bas chablais		30/03/21	1500,00	CHAPUIS TP
Prestation de service pour maintenance et assistance technique sur installations d'automatisme et électricité du 01.01.21 au 31.12.21	Contrat 2021	30/03/21	1800,00	AIE
Achat d'un fût - Régie de Thonon les Bains	1287817P	01/04/21	135,00	BETEND
Changement de tampons EU - Ballaison	OF-2019010008-0058	01/04/21	4742,00	COLAS
Réparation camion benne DT-100-EE - Régie de Thonon les Bains	3187	01/04/21	1643,44	LEMAN PODS LOURDS BARATAY&CIE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Travaux de gestion des milieux naturels - préparation et encadrement des chantiers 2021 Grands Marais d'Orcier Marais de Maigny/ Marais du Président / Toubières des Moises	21-D0015-PCD	10/03/21	1190,00	ASTERS
Curage Margencel Ch Buisson et 5 Chemins	Offre service 29.03.21	07/04/21	2259,00	ICART
Commande de Chaux vivie	bon de commande	08/04/21	5150,00	LHOIST
Occultation de deux fenêtres - salle de réunion du 3ème étage du Château de Thénieres	D2100414	08/04/21	288,28	SAUNIER
Matériel électrique pour aménagement de l'accueil du château de Thénieres	Offre 0008062625	08/04/21	2782,20	SONEPAR
Banque d'accueil pour le Château de Thénieres à Ballaison	AIT210400526		1497,77	MANUTAN COLLECTIVITES
Marquage au sol places de parkings Local des OM à Vongy	Devis 2475	08/04/21	800,00	EUROPE SIGNALÉTIQUE
Acquisition vestiaires séchant/désinfectants pour le local des OM à Vongy	Devis 8226	08/04/21	6392,00	hygitec
Mobilier pour bureau accueil - salle de pause	301424809	12/04/21	2156,77	UGAP
Tables de réunion modulaire - salle 3eme	301425394	12/04/21	10244,80	UGAP
Tableau d'affichage - Base nautique de Sciez	301425399	12/04/21	138,00	UGAP
Suivi post travaux de renaturation de la rive de Chens sur léman	GREN/DV-AD/Fev 2021	12/04/21	16848,00	GREN
Commande de pièces détachées - Poste EU de Gandran à Messery	1057533	12/04/21	3067,00	SULZER
Reprise tuyau EU - Route des Repingons à Messery	DE00300	12/04/21	8834,00	MENAI TP
EPI - Nouvelle agent assainissement	8300936	12/04/21	122,40	CHAMPION ROCH
Commande pour réalisation d'essais de portance - Marché de travaux d'eaux et d'assainissement - Granges Chambrettes Orcier et Le Lyaud (MAPA 2020-23 (ASS))	Devis annuel	13/04/21	165,00	BETECH
Acquisition tables pique nique	devis	15/04/21	1166,08	ENTREPROT DU BRICOLAGE
STEP BC - POLYMERE	BON DE COMMANDE	15/04/21	667,50	SNF

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Evacuation des déchets moquettes présents sur le site du Hameau de Jordan	BON DE COMMANDE	15/04/21	440,00	ORTEC
Captage de Saint-Didier "Les Poussières"- Bons-en-Chablais	Devis 2103-020B	15/04/21	1930,00	CANEL
Réalisation de tests de réception sous départementale RD36 - Marché de travaux Granges Chambrettes Orcier Le Lyaud (MAPA 2020-23 (ASS))	Devis estimatif	16/04/21	2157,00	TEDECO
Test d'étanchéité à l'eau - Extension de réseau - La Citadelle à SCIEZ	JC/2021-22	16/04/21	690,00	TEDECO
STEP DOUVAINE - Changement de pompe - poste de relevage - Thénrière	3166589/000	16/04/21	2338,60	LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE
STEP DOUVAINE - Pièces détachées	DV146233	16/04/21	4498,00	TECOFI
Remplacement d'un vitrage - Gymnase Douvaine	20210301420	16/04/21	234,00	PERRACINO
Diagnostic accessibilité du patrimoine de l'agglomération	Contrat A533808608.1	16/04/21	3200,00	APAVE
Mobilier pour nouveaux bureaux - Château	301429769	16/04/21	8659,50	UGAP
Pneus pour la benne CY 982 VX		13/04/21	1154,74	ALEX PNEUS
Contrat de dératisation du point de regroupement des OM des hangars des services techniques de Perrignier	o0587309	16/04/21	420,00	ECOLAB
Réorganisation espace accueil	Devis n°13595	21/04/21	3642,00	EPC
Mise en place d'une alimentation électrique pour des Sanibroyeurs - EHPAD Veigy	10221	21/04/21	435,00	EDDC CHAUFFAT DAVID
Dépannage de la chaudière à la STEP du Bas-Chablais	Offre de prix 173905	21/04/21	142,22	ELECTRO SAVOIE
mobilier pour le local de la régie de collecte des OM à Vongy	301429985	22/04/21	14759,71	UGAP
remplacement adoucisseur d'eau chaude - gymnase Bons en chablais	devis du 4/12/21	22/04/21	4256,55	HAUTEVILLE
Renouvellement contrat de maintenance Gymnase de Margencel	CA2016.06.1	22/04/21	690,00	PHISEO
Inspection télévisée Avenue du Clos Rouge à Thonon-les-Bains	019/2021	22/04/21	925,00	TEDECO

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Animation "Marais de Chilly"	devis du 10 Janvier 2021	22/04/21	230,00	A PETIT PAS - BOURQUIN Laetitia
Animation Patrière d'Armoy	9	22/04/21	300,00	AU CHARME DE LA DENT
Animation Château de Ripaille	2021-000187	22/04/21	190,91	FONDATION RIPAILLE
Animation Châteaux des Allinges	INT210605	22/04/21	580,00	MUSEE DE PREHISTOIRE ET GEOLOGIE
Animation Marais de Chilly	1	22/04/21	190,00	BAILLIF FABIENNE
Inspection télévisée Rue du Funiculaire à thonon les bains	D00122	22/04/21	638,00	JP DETECT'O
Remplacement moteur VMC - Gymnase Margencel	20217872	23/04/21	547,50	LANSARD GENIE CLIMATIQUE
Remplacement éclairage - Crèche des Lutins	8179622	23/04/21	494,04	SONEPAR
Reprise branchement Orange suite aux travaux de raccordement des eaux usées. 4 rue Charles Buet à Thonon Les Bains - Marché 2020-381	4596	23/04/21	3671,40	GROUPEMENT EMC/COLAS
Achat de détecteurs de fumée	15305	23/04/21	45,10	MAGRETTI
Achats de couvercles pour des bacs roulants 240L	30176	23/04/21	1620,50	ESE
Achats de couvercles pour des bacs roulants 770L	30182	23/04/21	2300,00	ESE
Entretien espace vert - Station de Messery	21-D0027-OBT	26/04/21	610,00	ASTERS
Amélioration porte sectionnelle local de la régie de collecte des OM	210074	27/04/21	987,00	FG FERMETURE
Traitement des roues des bacs roulants de Thonon les Bains	Mail du 23 Avril	27/04/21	100,00	ORTEC
Mise à disposition camion bras 85 T/M Route Jouvernex Jussy 74140 SCIEZ	PJO-D2101896-0	12/04/21	489,60	LEMMO LEVAGE
Collecte om chemin de la Tuilière - Ballaison	Devis du 12 avril	13/04/21	240,00	CSP
Enlèvement des bacs roulants dans les communes de Ballaison et Loisin		12/04/21	1275,00	LIEN
Remplacement luminaires EHPAD VEIGY	230321	22/04/21	127,00	EDDC
Achat Lampe LED EHPAD VEIGY	8097583	22/04/21	2153,60	SONEPAR

Recrutements de stagiaires

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

SERVICE	NOM	Prénom	Formation ou classe	Date signature convention	Date du stage
PETITE ENFANCE	NETTELET	Naïa	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	27/04/2021	14/06 au 09/07/2021
BIJ	ZAHOUR	Rida	Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	04/05/2021	31/05 au 04/06/2021
BIJ	FRISTOT	Hugo	1ère Bac Pro Métiers de la Gestion et Administration	12/05/2021	21/06 au 03/07/2021

Séance levée à 21h45.

Christophe ARMINJON,
Président